



Le Triathlon du Lac

2ème édition dimanche 19 Juillet 2026 : une épreuve, 3 parcours

L'AS TRI Mont Dore propose le triathlon du Lac sur la commune de Yaté. Trois formats sont proposés, le M en individuel ou par relais, et les formats S et XS en individuel uniquement. Le format XS est dédié à la découverte du triathlon et aux enfants.

La réglementation générale de la F.F.TRI (édition 2026) est appliquée pour cette épreuve. Les éléments ci-dessous sont composés d'un extrait de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas, et d'éléments spécifiques à la manifestation.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

Programme :

7h30 accueil des concurrents

8h10 Briefing

8h30 départ du format M

9h00 départ du Format S

Entre 10h30 et 11h00 maximum : départ du Format XS (le départ sera donné au retour du dernier concurrent du format M ou S au parc à vélo)

A partir de 12h : Remise des prix

Renseignements :

Hélène LEGRAIN 89.11.77 ; astrimontdore@gmail.com

Communication:

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/897714310320913/>

Inscription :

Inscription sur : www.inlive.nc

Règlement :

Voir ci-après.

Triathlon du lac 2026

RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 23 avril 2026

Organisé par l'As Tri Mont Dore le dimanche 19 Juillet 2026
Facebook : As Tri Mont Dore

Pour l'ensemble de l'épreuve les concurrents devront respecter le règlement tel qu'il a été défini par la FFTRI et l'organisation.

La réglementation générale de la F.F.TRI est appliquée pour cette épreuve. Les éléments ci-dessous sont composés d'un extrait de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas, et d'éléments spécifiques à la manifestation.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du non respect de celui-ci.

Article 1. Présentation de la course et distances





1. Format M :

Format M (ouvert aux concurrents nés en 2008 et avant)

- Natation: 1500 m (2 boucles de 750 m)
- Cyclisme: 40 km (2 boucles de 20 km)
- Course à Pied: 10 km (3 boucles)

Le format M peut se faire en équipe, il s'agit d'une course de type relais. *(voir article 4.règles de course / course en équipe)*

Une équipe est composée au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes.

Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais.

Un classement spécifique est réalisé.

Une barrière horaire est mise à la fin du cyclisme, les participants devront avoir fini le parcours vélo 2h30 après le départ, soit à 11h00. *voir article 4.règles de course / temps limite)*

2. Format S :

Format S (ouvert aux concurrents nés en 2010 et avant)

- Natation: 750 m (1 boucle)
- Cyclisme: 20 km (1 boucle)
- Course à pied: 5 km (2 boucles)

Il s'agit d'une course individuelle

3. Format XS :

Format XS (ouvert aux concurrents nés en 2014 et avant)

- Natation: 300 m (1 boucle)
- Cyclisme: 10 km (1 boucle)
- Course à pied: 2,5 km (1 boucle)

Il s'agit d'une course individuelle

Ce format est idéal pour la découverte du triathlon.

Il est également ouvert aux enfants nés entre 2011 et 2014.

Une autorisation parentale est à compléter lors de l'inscription.

Article 2. Programme

7h30 accueil des concurrents

8h10 Briefing

8h30 départ du format M

9h00 départ du Format S

Entre 10h30 et 11h00 maximum : départ du Format XS (le départ sera donné au retour du dernier concurrent du format M ou S au parc à vélo)

A partir de 12h : Remise des prix

Emargement obligatoire, entre 7h30 et 8h10

Présence au briefing obligatoire



Article 3. Inscription et tarifs

- Format M individuel: 6000 XPF jusqu'au 03 juillet, 8000 XPF jusqu'au 16 Juillet
- Format M équipe: 9000 XPF jusqu'au 03 juillet, 10000 XPF jusqu'au 16 Juillet
- Format S individuel: 3000 XPF jusqu'au 03 juillet, 4000 XPF jusqu'au 16 Juillet
- Format XS individuel : 1500 XPF jusqu'au 03 juillet, 2000 XPF jusqu'au 16 juillet

Les participants titulaires d'une **licence compétition FFTRI en cours de validité** doivent la présenter au moment de l'inscription.

Les participants **non licenciés** doivent souscrire un **pass Licence Expérience** (assurance journée FFTRI), dont le coût est à la charge du participant à l'adresse suivante:

<https://espacetri.fftri.com/license-experience/event/license-experience/16675>

Pour les non-licenciés à la Fédération Française de Triathlon, l'achat du pass Licence Expérience journalier (obligatoire) s'ajoute au tarif d'inscription.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera à compléter lors de l'inscription.

Les inscriptions se font uniquement depuis la plateforme Inlive.nc.

La date limite pour s'inscrire est le 16 Juillet à 23h59 (Heure locale Nouméa)

Toute demande d'annulation doit être effectuée en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : astrimontdore@gmail.com

Il est strictement interdit de participer sans dossard et tout contrevenant sera responsable en cas d'accident subi ou provoqué. Sa responsabilité pourra être recherchée.

Article 4. Règles de course

1. Natation :

Le port du bonnet de natation (non fourni) est obligatoire.

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée dès lors que la température de l'eau est inférieure à 24,5°C. La température de l'eau sera prise par l'organisateur et sera communiquée 1h avant le départ.

Les aides artificielles sont interdites (plaquettes, palmes, tuba, gilets, flotteurs, gants, chaussons, etc.), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds. Les lunettes de natation, masques, pince-nez sont autorisés.

Le concurrent est autorisé à marcher ou courir sur le fond uniquement au départ, à l'arrivée et/ou lors d'une sortie à l'australienne.

2. Cyclisme :

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire
- L'aspiration-abri (drafting) est interdit (*voir article 8.dépassement*)
- Le code de la route doit être respecté
- Seuls les vélos mû par sa force musculaire sont autorisés
- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre sont autorisés
- Le port de l'autocollant avec son numéro est obligatoire sur le casque (fourni par l'organisation)

3. Course à pied :

- Chaussure fermées obligatoire et couvre-chef conseillé,



- Port du dossard visible.
- Le port du dossard est obligatoire,

Pour l'ensemble des épreuves :

Le torse nu est interdit sur les parties cycliste et pédestre ;

A 100 mètres de l'arrivée, la tri-fonction avec fermeture avant doit être totalement refermée. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve ;

La nudité est interdite.

4.Course en équipe

Une équipe est composée au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes.

Il s'agit d'une course en relais. Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais.

Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

La zone de passage du relais est matérialisée dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe.

Dans la zone de passage de relais, à minima un contact physique entre relayeurs doit être exécuté.

5. Aire de transition

L'accès à l'aire de transition est autorisé uniquement aux concurrents sur présentation du dossard et aux membres de l'organisation.

Le matériel doit être rangé de manière à ne pas gêner les autres concurrents. Toute gêne volontaire ou comportement dangereux pourra faire l'objet d'une sanction. Seul le matériel nécessaire à la course est autorisé dans l'aire de transition.

Tout matériel déposé hors de cet emplacement pourra être retiré par l'organisation.

Il est strictement interdit de monter sur le vélo dans l'aire de transition.

Les concurrents doivent franchir la ligne de montée sur vélo à pied avant d'enfourcher celui-ci.

À l'arrivée du parcours cycliste, les concurrents doivent descendre du vélo avant la ligne de descente obligatoire.

Le casque doit être attaché avant de prendre le vélo et ne peut être détaché qu'après avoir reposé le vélo à son emplacement.

Pour des questions de sécurité, le retrait des vélos et la sortie des voitures ne pourront se faire qu'à la fin de la course sur décision de l'organisateur.

6. Temps limite

Afin de garantir la sécurité des concurrents et le bon déroulement de l'épreuve, des temps limites sont fixés pour le format M. Ils s'appliquent aux concurrents individuels ainsi qu'aux équipes en relais.

Le vélo devra impérativement être déposé dans l'aire de transition au plus tard à 11h00, soit 2h30 après le départ. Tout concurrent ne respectant pas ce délai ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve sur la partie course à pied. Le concurrent sera mis hors course, devra retirer son dossard, ne sera plus classé, ni ne pourra continuer l'épreuve sous sa propre responsabilité.

Format S et XS : Pas de temps limite strict, sous réserve de la décision du directeur de course pour des raisons de sécurité.

7. Ravitaillement



Un point de ravitaillement sera installé sur le parcours course à pied. Dans le cadre du développement durable, le jet de détritrus en dehors de la zone de ravitaillement sera soumis à sanction par le corps arbitral. (jusqu'à déclassement)

Chaque concurrent doit veiller à son autonomie alimentaire en fonction de ses besoins.

L'organisation ne garantit pas un ravitaillement adapté à tous les régimes alimentaires ou besoins spécifiques. Il appartient à chaque concurrent d'anticiper ses besoins personnels.

Article 5. Classement

- Les trois premiers individuels hommes : triathlon S et M
- Les trois premières individuelles femmes : triathlon S et M
- Les trois premières équipes scratch : triathlon M
- Les trois premières équipes 100 % féminines : triathlon M
- Les trois premières individuelles femmes (12 à 15 ans) : triathlon XS
- Les trois premiers individuels hommes (12 à 15 ans) : triathlon XS

Récompenses non cumulables

Les classement seront communiqués sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/groups/897714310320913/>

Article 6. Accès et environnement

Le départ de la course se fait au niveau du Pont de la Madeleine sur la RP3

[Pont de la Madeleine - Google Maps](#)

Coordonnées GPS : 22°09'57.3"S 166°50'28.3"E

Les concurrents et le public sont invités à favoriser le covoiturage.

L'ensemble des épreuves se déroule dans un environnement naturel sensible, dont la préservation repose sur le respect des consignes environnementales (gestion des déchets, respect des zones balisées, limitation des nuisances).

Article 7. Respect des parcours

Le cheminement d'accès à la zone de départ/arrivée et le parcours à emprunter par les concurrents est balisé. Chaque concurrent devra strictement respecter le balisage en place.

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Les concurrents sont tenus de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe aux athlètes de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes et points de contrôle sont placés le long du parcours et permettront de s'assurer du respect du parcours par toutes les équipes.

Le non-respect de ces consignes sera soumis à des sanctions par le corps arbitral.

Le jet de détritrus sera soumis également à des sanctions par le corps arbitral.



L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au parcours qu'elle jugera nécessaire pour la sécurité des concurrents, et ce jusqu'à l'heure du départ.

Article 8. Dépassement

Il est de la responsabilité de l'athlète le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Toutefois, un athlète ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre compétiteur.

Pour la partie cyclisme, les concurrents ne sont pas autorisés à profiter de l'aspiration-abri derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule.

Les concurrents devront respecter une distance de 7 mètres entre 2 cyclistes.

Un concurrent peut pénétrer dans la zone d'aspiration uniquement pour effectuer un dépassement. Dans cette situation, le concurrent dispose de 25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre de dépassement.

Article 9. Assistance

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toute assistance ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraînent une disqualification. Seuls les équipiers en relais peuvent s'entraider, uniquement dans la zone de transition dédiée.

Article 10. Cas des abandons

En cas d'abandon, le concurrent doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

En cas de besoin/aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur terre et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation. Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course à tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement).

Article 11. Comité de course

Il se compose du directeur de course, du président de l'As Tri Mont Dore ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 12. Assurance, responsabilités et sécurité

L'organisation est couverte par une **assurance responsabilité civile**.

Chaque participant est **responsable de sa propre assurance individuelle accident**.



L'organisation **décline toute responsabilité** en cas de vol, de perte ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par la présence d'une ambulance et 2 ambulanciers
Une équipe de bénévoles coordonnée par l'association encadreront les épreuves.
Des kayakistes seront présents sur la partie natation

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé, ou par un matériel en mauvais état.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

Article 13. Droit à l'image

Par leur inscription, les participants **autorisent l'organisateur à utiliser** les images fixes ou animées sur lesquelles ils pourraient apparaître, dans le cadre de la promotion de l'événement. Cette autorisation est valable sans limitation de durée.

Toutes publications d'images ou résultats sur les réseaux sociaux devront indiquer le nom de l'organisateur.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
 - Du droit à la portabilité de vos données
 - Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
 - Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement
- Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à astrimontdore@gmail.com.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisée auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'As Tri Mont Dore.

Article 14. Annulation d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation non justifiée de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

L'annulation de l'inscription est possible en cas de force majeure, pour motif médical sur présentation d'un certificat médical aux organisateurs.

Les frais bancaires InLive ne seront toutefois pas remboursés.

Article 15. Modification



L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'adapter le parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (météo, problèmes techniques, sécurité...). pour la sécurité des concurrents, et ce jusqu'à l'heure du départ.